

Les économies membres de l'APEC mènent aussi un certain nombre d'actions collectives visant la libéralisation du commerce, notamment dans les domaines suivants :

1. Réduction des droits de douane

En 1996, l'APEC a joué un rôle clé en faisant appuyer un Accord sur les technologies de l'information -- dossier qui a été subséquemment relancé à la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Singapour. Par cette initiative, l'APEC s'est montrée désireuse et capable d'appuyer et de faire progresser le programme d'action commerciale multilatérale élargi. L'APEC explore d'autres initiatives sectorielles possibles.

2. Réduction des barrières non tarifaires (BNT)

En 1998, l'APEC dressera la liste des mesures non tarifaires encore appliquées dans les économies membres. Cette liste couvrira notamment les licences à l'importation, les prélèvements à l'importation et à l'exportation, les subventions à l'exportation et les prix minimums à l'exportation, ainsi que les produits affectés par ces mesures. Le but est d'assurer le respect des obligations à l'égard de l'OMC, et de clarifier et d'améliorer la transparence des informations, afin de réduire le coût des affaires.

3. Amélioration du climat de l'investissement

Les plans de l'APEC pour la libéralisation de l'investissement visent à rendre plus transparentes et claires les règles sur l'investissement qui sont appliquées dans chaque économie membre, et à garantir que les investisseurs des diverses économies sont traités de la même façon, qu'ils opèrent sur leur propre territoire ou dans d'autres économies de l'APEC. Les principes non contraignants sur l'investissement adopté par les économies de l'APEC en 1994 fournit un ensemble commun de lignes directrices dans ce domaine.

La troisième édition du Guide APEC de l'investissement publiée en 1996 contient des précisions sur les incitations à l'investissement et sur les règles fiscales affectant l'investissement étranger dans les économies membres. Elle mentionne les accords de protection des investissements et les accords internationaux auxquels les membres sont parties, et elle examine les tendances récentes au plan de l'investissement étranger.